



## Chantage et divorce- que faire face à la manipulation?

Par **Silvestre Elsa**, le **20/12/2017** à **09:58**

Bonjour

ma soeur souhaite divorcer. à l'annonce il y a une semaine, son mari a cessé de communiquer, et quand ils se sont revu, il avait inscrit ses enfants à l'école contre le gré de ma soeur. Il a menti à la mairie et à la police, disant qu'il ne savait pas qu'ils étaient en instruction en famille, alors qu'il le savait. Ma soeur a très peur, car il est calme en ce moment, mais avant de partir il était très agressif avec elle depuis des mois. Elle était juste partie pour le week end chez des amis, car elle voudrait se séparer physiquement, mais il ne veut pas quitter le domicile. Il refuse régulièrement de s'occuper des enfants, mais la menace de demander la garde partagée. Aujourd'hui, alors qu'elle a prévu de partir voir sa famille pour Noël depuis plus d'un mois, en voiture, lui interdit de partir en voiture. Cette nuit, alors qu'elle avait laissé ses enfants chez elle, il l'a menacé de verrouiller la porte pour qu'elle ne voit plus ces enfants, prétextant qu'il avait "peur d'elle". que faire?

Par **Visiteur**, le **20/12/2017** à **10:35**

Bonjour,

les enfants en instruction en famille ? Pour la garde partagée, ne oui il en a le droit ? C'est aussi ses enfants ?! Il a le droit aussi de rester chez lui ! Il lui interdit et elle obéit ? C'est bien... La femme doit obéir à son homme oui. Sous d'autres latitudes peut être ? A une autre époque ? Je ne sais pas évidemment jusqu'où ce papa est capable d'aller, mais votre sœur semble être facilement impressionnable peut être ? Si elle ne prend pas le mors aux dents...

Par **Silvestre Elsa**, le **20/12/2017** à **10:56**

A quel point peut-il les mettre à l'école sans son accord?

Peut-il obtenir une garde partagée si jusqu'ici il s'en occupe peu ou très occasionnellement?

Jusqu'au jugement, peut-elle habiter avec ses enfants dans une autre région, ou dans un autre appartement proche du domicile?

Légalement, comment peut-elle protéger ses enfants qui vraisemblablement prend des décisions pour nuire à sa femme sans mettre le bien-être de ses enfants en premier lieu?

Par **lartisan julien**, le **04/01/2018** à **23:40**

incroyable une telle attitude du mari.. de toute façon, le divorce c'est avocat obligatoire. Il faudrait peut être que votre soeur prenne au moins conseil pour se protéger dans l'immédiat.. moi mon ex est devenue une vraie folle à l'annonce de notre séparation, mon avocate m'a bien aidée à remettre les choses dans l'ordre.  
courage